

schweizerische agentur für akkreditierung und qualitätssicherung agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité agenzia svizzera di accreditamento e garanzia della qualità swiss agency of accreditation and quality assurance

Accréditation institutionnelle Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel) Vérification de la réalisation des conditions

Rapport | 8 décembre 2023



Table des matières:

Partie A – Décision du Conseil suisse d'accréditation

Partie B – Rapport sur la vérification de la réalisation des conditions

Partie C – Prise de position de la HEP BEJUNE



Partie A Décision du Conseil suisse d'accréditation

8 décembre 2023



Le Conseil suisse d'accréditation publie ses décisions d'accréditation positives : https://akkreditierungsrat.ch/fr/decisions/

8 décembre 2023



Partie B

Rapport sur la vérification de la réalisation des conditions

19 septembre 2023



Table des matières

1	Procédure de la vérification de la réalisation des conditions	1
	1.1 Principes généraux	1
	1.2 Déroulement de la procédure	1
2	Rapport sur la vérification de la réalisation des conditions	2
	2.1 Analyse du respect des conditions	2
	2.2 Proposition de l'AAQ	5
	2.3 Prise de position de la haute école	F

19 septembre 2023



1 Procédure de la vérification de la réalisation des conditions

1.1 Principes généraux

Décision/modalités

Le Conseil suisse d'accréditation a accrédité avec deux conditions la Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel) le 24 septembre 2021 au titre de haute école pédagogique.

La décision du Conseil d'accréditation définit le délai et les modalités¹, qui se présentent comme suit :

<u>Délai</u>: La HEP-BEJUNE doit présenter au Conseil d'accréditation un rapport attestant du respect des conditions avant le 24 mars 2023.

<u>Modalités</u>: La vérification de la réalisation des conditions se fera sur dossier par deux expert-e-s.

Le Conseil d'accréditation a mandaté l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour procéder à la vérification du respect des conditions.

1.2 Déroulement de la procédure

Calendrier

Le 17 mars 2023, la HEP-BEJUNE a fait parvenir la documentation servant au contrôle des conditions au Secrétariat du CSA, qui en a informé l'AAQ par courrier électronique le 20 mars 2023. L'AAQ a défini un calendrier avec la HEP-BEJUNE et recruté les membres du groupe d'expert-e-s pour effectuer l'analyse du dossier. Il a été convenu de transmettre à la HEP-BEJUNE le rapport d'évaluation début septembre 2023, afin que l'institution puisse analyser son contenu et prendre position sur celui-ci jusqu'à fin septembre 2023. L'AAQ remet donc le dossier finalisé au Secrétariat du CSA pour qu'il le transmette à la présidence du Conseil, le 10 octobre 2023 au plus tard. La décision du CSA est attendue pour le 8 décembre 2023.

Expert-e-s

Les deux expert-e-s suivant-e-s ont été mandaté-e-s pour la vérification de la réalisation des conditions. Elle et il ont pris part à l'évaluation externe dans le cadre de la procédure d'accréditation institutionnelle de la HEP-BEJUNE en 2020-2021 :

- Sophie Canellini, Université de Genève, directrice adjointe de l'IUFE
- Prof. Franco Gervasoni, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, directeur général

19 septembre 2023 B 1/5

¹ Ordonnance d'accréditation LEHE, art. 15, ch. 3



2 Rapport sur la vérification de la réalisation des conditions

2.1 Analyse du respect des conditions

Condition 1 (standard 2.4):

La HEP-BEJUNE doit indiquer quels objectifs elle s'est fixés en matière de durabilité (dans toutes ses formes) en lien avec la stratégie de la HEP-BEJUNE, la stratégie de la durabilité et le système d'assurance qualité et documenter comment son système d'assurance qualité permettra de mesurer le degré d'atteinte de ses objectifs.

Description basée sur l'autoévaluation

La HEP-BEJUNE a créé en août 2021 l'unité de durabilité, dirigée par un délégué et assistée d'une commission consultative. Cette unité a pour mandat de conseiller le Rectorat en matière de durabilité, de collecter et diffuser des données sur la mise en œuvre de la durabilité au sein de l'institution, ainsi que de formuler des propositions visant à une meilleure intégration de la durabilité. Le délégué assure le bon fonctionnement de l'unité, encourage les initiatives durables au sein de la HEP, et bénéficie d'un soutien administratif. La commission consultative, quant à elle, contribue à la définition d'objectifs stratégiques, émet des avis, formule des propositions et participe à des projets durables.

La HEP-BEJUNE dispose d'un « Plan d'action 2022-2025 pour une haute école durable ». Ce plan, élaboré par la Commission pour la durabilité, le délégué et le Rectorat, propose 17 mesures concrètes visant à promouvoir la durabilité au sein de l'institution. Ces mesures couvrent divers domaines de la durabilité, allant de la collecte d'indicateurs aux initiatives éducatives pour le développement durable. La HEP estime que les mesures prévues pour 2022 ont été mises en œuvre, et que celles prévues pour 2023 sont en cours de réalisation.

L'institution intègre ses objectifs de durabilité dans les dispositifs du système d'assurance qualité (SAQ) en se reposant sur un cycle PDCA dédié à la durabilité. Ce cycle permet de suivre, mesurer, contrôler, évaluer et améliorer les activités liées à la durabilité. Par cette intégration, la HEP-BEJUNE garantie que la durabilité reste au cœur des préoccupations de l'institution.

En août 2021, la HEP a également créé un Centre de soutien à l'enseignement et du développement de la formation (CSEDeF). Ce centre vise à soutenir les pratiques d'enseignement au sein de l'institution en permettant aux enseignant-e-s d'interagir avec des spécialistes de l'innovation pédagogique. L'objectif est de maintenir un niveau élevé de compétence et de motivation parmi les formatrices ou formateurs et les enseignant-e-s, contribuant ainsi à la durabilité sociale.

De plus, une nouvelle charte institutionnelle est entrée en vigueur en août 2022. Cette charte, élaborée de manière participative, reflète les valeurs éthiques et l'engagement de l'institution envers la durabilité. Un groupe de travail a été mis en place pour planifier la mise en œuvre de la charte, avec pour objectif de renforcer l'identité institutionnelle et les valeurs professionnelles tout en favorisant une meilleure durabilité sociale.

Un contrat de prestations quadriennal a également été signé avec les cantons concordataires en début d'année 2022. Ce contrat met l'accent sur la sensibilisation à la durabilité pour les enseignant-e-s, tant pour les futur-e-s enseignant-e-s que pour ceux déjà sur le terrain, en favorisant la mise en œuvre des objectifs du « Plan d'action 2022-2025 pour une haute école durable ».

Enfin, la HEP-BEJUNE définit des développements à venir jusqu'en 2025. Cela inclut le renforcement de la durabilité, l'efficience numérique, la mobilité durable, l'éducation au

19 septembre 2023 B 2/5



développement durable, et la gestion de l'espace. Ces mesures visent à ancrer davantage les objectifs de durabilité au sein de la stratégie globale de l'institution, du système d'assurance qualité, et à contribuer à une action collective en faveur de la durabilité.

Analyse

Après lecture et analyse du dossier de suivi des conditions de la HEP-BEJUNE et de ses annexes, le groupe d'expert-e-s relève une intégration solide et cohérente des différents éléments stratégiques et opérationnels de la durabilité au sein de l'institution. Cette convergence comprend des documents de politique clés tels que le Concordat intercantonal de juin 2021, le Contrat de prestations 2022-2025, la Stratégie institutionnelle 2020-2023, les Objectifs stratégiques 2030 pour une haute école durable, ainsi que le Plan d'action 2022-2025 pour une haute école durable. Cette cohérence stratégique est renforcée par l'établissement d'une unité dédiée à la durabilité, démontrant ainsi un engagement continu envers cette thématique.

Les expert-e-s notent également l'importance cruciale du suivi des mesures et des indicateurs, qui semble parfaitement intégré dans le système d'assurance qualité (SAQ). Cependant, leur analyse pointe vers des domaines nécessitant des améliorations potentielles. Ils recommandent notamment de renforcer la représentation des étudiant-e-s au sein de la Commission consultative pour la durabilité, d'évaluer la pertinence des indicateurs à la fin de la période 2022-2025, d'établir une Charte de la durabilité spécifique à la HEP-BEJUNE, et de renforcer les compétences en développement durable au sein du Centre de soutien à l'enseignement et du développement de la formation.

Le groupe d'expert-e-s s'interrogent toutefois sur la prise en compte des exigences et du personnel d'enseignement et de recherche (PER) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dans la conception de nouveaux enseignements centrés sur les enjeux du développement durable. En effet, avec le nombre de crédits exigés par la CDIP et les disciplines à enseigner qu'il est nécessaire d'aborder en enseignement primaire, par exemple, il peut s'avérer difficile d'ajouter de nouveaux enseignements. Si cela se fait, ce sera forcément au détriment d'une autre thématique/discipline.

Les expert-e-s tiennent également à attirer l'attention sur les actions mises en place suite à la situation énergétique particulière de l'hiver dernier. Bien que ces actions témoignent d'une véritable proactivité, il reste à démontrer qu'elles sont pérennes.

En conclusion, le groupe d'expert-e-s considère que la HEP-BEJUNE a pris des mesures concrètes pour intégrer la durabilité dans ses opérations et sa stratégie. Dans l'ensemble, l'institution se montre proactive et engagée dans la promotion de la durabilité.

Le groupe d'expert-e-s considère que la condition est satisfaite.

Condition 2 (standard 2.5):

La HEP-BEJUNE doit indiquer quels objectifs elle s'est fixés en matière d'égalité (dans toutes ses formes) et documenter comment son système d'assurance qualité permettra de mesurer le degré d'atteinte de ses objectifs.

Description basée sur l'autoévaluation

5.2. État des lieux au moment de l'accréditation

En 2018, la HEP-BEJUNE a publié un guide sur le langage égalitaire pour promouvoir l'emploi d'un vocabulaire non stéréotypé. En 2018-2020, grâce au Programme fédéral P-7 « Projet de

19 septembre 2023 B 3/5



coopération Égalité des chances » de swissuniversities, l'institution a piloté un projet majeur en partenariat avec d'autres hautes écoles pédagogiques de Suisse romande. En 2019, un monitoring de l'égalité et de la diversité a révélé des inégalités verticales, conduisant à la création d'un guide de recommandations en 2020. En 2020, un aide-mémoire a été publié pour prévenir la discrimination dans la gestion de carrière et le recrutement. La HEP-BEJUNE considère l'égalité comme un enjeu majeur, incluant l'égalité entre les sexes et l'intégration des minorités et des personnes handicapées. Cette condition a renforcé les efforts de l'institution pour atteindre les objectifs de son « Plan d'action 2021-2024 Égalité et diversité », incluant l'intégration de ces questions dans son organisation et son système d'assurance qualité.

En 2020, un poste de déléguée à l'égalité et à la diversité a été créé, suivi par la conception d'un règlement d'une unité et la nomination d'une commission consultative. En 2021, la HEP-BEJUNE a formalisé sa première politique de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion avec son plan d'action, élargissant les domaines d'intervention avec neuf objectifs répartis en trois domaines d'action. Le plan d'action prend en compte le cadre légal et les standards de l'institution. Il a été approuvé par le Rectorat en mars 2021. Les progrès sont mesurés à travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et un cycle PDCA spécifique a été formulé.

La HEP-BEJUNE mène des actions pour atteindre ses objectifs de l'égalité. Celles-ci comprennent la consolidation de l'unité égalité des chances et diversité, la création de partenariats, la publication d'informations sur l'actualité en matière d'égalité et de diversité, le contrôle des salaires à l'aide de l'outil Logib, la sensibilisation aux mécanismes de discrimination et biais en matière de procédure de recrutement, le changement de nom, prénom, titre d'appel ou reconnaissance de transidentité, la gestion de la compensation des désavantages dans le cadre d'un cursus de formation, et l'obtention d'un financement externe de swissuniversities pour un centre de compétences et de ressources pour l'éducation à l'égalité.

Enfin, la HEP-BEJUNE définit des développements à venir. Cela inclut d'intégrer davantage les objectifs opérationnels en matière d'égalité et de diversité dans sa prochaine stratégie institutionnelle et dans son contrat de prestations avec les cantons. Elle envisage également de réaliser un deuxième monitoring de l'égalité des chances et de la diversité en 2023. Des actions de sensibilisation et d'information sur la conciliation vie professionnelle ou formation et vie privée sont prévues. Enfin, le renforcement de l'égalité et de la diversité dans les dispositifs du système d'assurance qualité se poursuivra, avec des rapports réguliers et une évaluation globale du plan d'action en 2024 pour orienter les prochaines mesures.

Analyse

Après lecture et analyse du dossier de suivi des conditions de la HEP-BEJUNE et de ses annexes, le groupe d'expert-e-s constate que le chemin emprunté par l'institution est approprié. Il considère qu'il existe une solide connectivité entre les éléments stratégiques et opérationnels relatifs à l'égalité des chances au sein de l'institution. Cette cohérence stratégique inclut des documents clés tels que le Concordat intercantonal de juin 2021, le Contrat de prestations 2022-2025, la Stratégie institutionnelle 2020-2023, et le Plan d'action 2021-2024 égalité des chances et diversité. Cette convergence stratégique est renforcée par la création d'une unité dédiée, garantissant une continuité de réflexion et d'action sur cette question.

Les expert-e-s apprécient également la diversité des mesures liées aux neuf objectifs du Plan d'action, couvrant un large éventail de domaines liés à l'égalité des chances et à la gestion de la diversité. Ils notent positivement la création de la Commission permanente « compensation des désavantages » et la volonté de jouer un rôle actif dans le cadre du programme P7 (PgB au sein de swissuniversities) pour renforcer la collaboration entre les HEP de la Suisse romande.

19 septembre 2023 B 4/5



Le groupe d'expert-e-s tient également à saluer le suivi des mesures et des indicateurs, avec une intégration adéquate dans le système d'assurance qualité (SAQ). Cependant, il identifie des domaines potentiels d'amélioration comme l'élargissement du réseau de personnes au sein des trois sièges de la HEP-BEJUNE (Delémont, La Chaux-de-Fonds, Bienne) qui peuvent offrir des conseils sur l'égalité des chances et la diversité, en veillant à ce qu'elles possèdent les compétences adéquates. De plus, l'institution pourrait mener des réflexions structurées sur les nouvelles cultures de travail, telles que le smartworking, dans le cadre des mesures visant à concilier vie professionnelle/formation et vie privée. Les expert-e-s conseillent également de revoir les indicateurs à la fin de la période 2021-2024 pour confirmer leur pertinence par rapport aux objectifs fixés. De plus, le groupe d'expert-e-s met en avant que le plan d'action pour une haute école durable prévoie une planification financière sur quatre ans. Il estime qu'il serait opportun de considérer une approche similaire pour le plan d'action relatif à l'égalité des chances et à la diversité. Enfin, malgré que la taille de la structure ne permette pas de multiplier les collaborateurs et collaboratrices, les expert-e-s appellent la HEP à rester attentive de ne pas faire porter toute la responsabilité de décisions de tels domaines à un-e seul-e déléqué-e (puisque la commission n'est que consultative).

En conclusion, le groupe d'expert-e-s considère que la HEP-BEJUNE a pris des mesures concrètes pour intégrer l'égalité dans ses opérations et sa stratégie. Dans l'ensemble, l'institution se montre proactive et engagée dans la promotion de l'égalité.

Le groupe d'expert-e-s considère que la condition est satisfaite.

2.2 Proposition de l'AAQ

Sur la base de l'analyse du groupe d'expert-e-s, l'AAQ considère que l'ensemble des conditions sont remplies. Elle propose de confirmer l'accréditation institutionnelle de la Haute école pédagogique BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel) pour la période de validité restante, soit jusqu'au 23 septembre 2028.

Lors d'une prochaine évaluation externe selon la LEHE, il sera important de veiller au suivi de l'implémentation des mesures lancées dans le cadre de la réalisation des conditions. Celles-ci contribuent globalement à l'efficacité et à la pertinence du système d'assurance de la qualité interne. L'AAQ souligne, comme les expert-e-s, que la HEP-BEJUNE a mis en place des structures et des actions concrètes dans les domaines de l'égalité des chances et de la diversité. La création d'unités dédiées pour ces deux thématiques permet de mettre en avant les acteurs impliqués et les mesures mises en place. L'agence recommande à l'institution de porter une attention particulière aux éléments d'amélioration proposés par les expert-e-s.

2.3 Prise de position de la haute école

La HEP BEJUNE a envoyé sa prise de position le 25 septembre 2023. Elle remercie les expertee-s ainsi que l'agence pour le rapport et la proposition de l'AAQ.

19 septembre 2023 B 5/5



Partie CPrise de position de la HEP-BEJUNE

25 septembre 2023



2 6, SEP, 2023

HNUTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE

BEJUNE

Rectorat Route de Moutier 14 2800 Delémont Suisse

T +41 32 886 99 01 rectorat@hep-bejune.ch

Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité Monsieur Christoph Grolimund Directeur Effingerstrasse 15 3001 Berne

N/réf.: MZ/fr

Delémont, le 25 septembre 2023

Prise de position sur la vérification des conditions

Monsieur le Directeur,

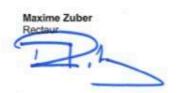
Par la présente, nous avons le plaisir de vous remettre la prise de position de la Haute École Pédagogique BEJUNE suite à l'envoi du rapport du 19 septembre 2023 relatif à la vérification de la réalisation des conditions.

Nous prenons acte de ses conclusions et c'est avec satisfaction que nous notons que le groupe d'expert·e·s et l'AAQ considèrent que les deux conditions sont satisfaites.

Nous tenons à remercier vivement les expert·e·s pour leur rapport ainsi que pour leurs précieuses recommandations d'amélioration.

De même, nous exprimons à votre agence ainsi qu'à son représentant, M. Feuz, notre sincère gratitude pour l'excellente conduite de la procédure de vérification de la réalisation des conditions.

Tout en vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



| www.hep-bejune.ch

1/1

AAQ Effingerstrasse 15 Case postale CH-3001 Berne

www.aaq.ch